



## Objet : Recensement des citoyens sinistrés

---

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procède au recensement des citoyens ayant été victimes de la crue des eaux du lac des Deux Montagnes entre le 5 et le 21 mai dernier. Cette démarche est primordiale pour l'avenir de la digue.

Si vous avez été dans cette situation, **que vous ayez fait une réclamation à vos assurances, au ministère de la Sécurité publique ou aucune réclamation**, veuillez nous fournir les informations suivantes :

### Votre adresse

\_\_\_\_\_ Propriétaire  Locataire

### Date de l'incident

\_\_\_\_\_

### NATURE DU SINISTRE – veuillez cocher les cases appropriées

**Inondation suite à la crue des eaux du lac des Deux Montagnes**

L'eau est montée à un niveau tel que de l'eau s'accumulait :

Sur le terrain  Au sous-sol  Au rez-de-chaussée  Dans le garage

**Refoulement pluvial**

Il n'y avait pas d'eau sur votre terrain. Le refoulement au sous-sol était causé par les importantes précipitations de pluie.

**Refoulement sanitaire**

Les conditions climatiques exceptionnelles ont occasionné un refoulement d'égout vers vos appareils sanitaires (toilette, lavabo, bain, douche, drain de plancher) qui n'étaient pas protégés par un clapet antiretour.

### Avez-vous fait une réclamation depuis l'incident?

Oui, à mon assureur  Oui, au ministère de la Sécurité publique  Non, aucune

Pour nous répondre, faites parvenir vos informations à la Ville d'ici le **17 août** par courriel à l'adresse [inondation@vsmsll.ca](mailto:inondation@vsmsll.ca) ou cliquer ici [pour envoyer le formulaire en ligne](#).  
Par téléphone au **472-7310, poste 300**.

Vous pouvez également déposer le formulaire dans la boîte aux lettres de **l'hôtel de ville** ou via *Postes Canada* à l'adresse suivante: 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, QC, J0N 1P0.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac vous remercie de votre précieuse collaboration.